

Contrat de location saisonnière

Entre

Nom : Michel et Nicole FRERE - GIRLOT

Adresse : route de la Belle-Vue 17

6833 Ucimont – Belgique

Nr de tél fixe : 0032 (0)61 46 73 45

Nr de tél portable : 0032 (0) 476 49 23 78 (Michel)

0032 (0) 474 70 97 26 (Nicole)

Email : info@chalet-grandvaltin.com

Et

Nom :

Adresse :

Nr de tél fixe :

Nr de tél portable :

Email :

Dénommé le bailleur d'une part

Il a été convenu d'une location saisonnière pour la période du au .

Adresse de location : Chalet « Les Brimbelles »

Le chalet + l'appartement

236 chemin de la Blanche Femme

88230 Le Grand Valtin (Ban sur Meurthe Clefcy

Dénommé le preneur d'autre part

Le nombre de personnes qui occuperont le logement : adultes et enfants

Le montant du loyer est de : €

Le nettoyage de fin de séjour est de : €.

La taxe de séjour : (pers x nuits) x 1,10€ = €.

Une caution de € sera additionnée au solde de la location. Elle vous sera restituée dans les 15 jours qui suivent votre départ si aucune dégradation n'a été constatée.

Les arrhes de 30% du montant du loyer, soit €, seront versées par le preneur à la signature du contrat.

Le solde de : (loyer + nettoyage de fin de séjour + taxe de séjour) – les arrhes = € plus la caution de € seront versés maximum 15 jours avant la date d'arrivée.

Numéro de compte où les versements peuvent être effectués : Michel Frère, route de la Belle-Vue 17,

6833 Ucimont, Belgique IBAN : BE54 0617 6775 7097

BIC/SWIFT : GKCCBEBB

Votre nr de compte (relevé d'identité bancaire) : IBAN :

BIC/SWIFT :

Le logement est disponible à partir de h le jour de votre arrivée et doit être libéré pour h le jour de votre départ.

Pour faciliter votre accueil et vous remettre les clés, merci de nous prévenir quelques jours à l'avance de l'heure approximative de votre arrivée.

Le preneur déclare avoir pris connaissance de la description du chalet et/ou de l'appartement et des conditions générales de location (en annexe).

Contrat de location fait en deux exemplaires. Un exemplaire est à compléter et à signer (**précédé de la mention « lu et approuvé »**) par le locataire qui devra le renvoyer au propriétaire dans un délai de 8 jours. Le deuxième exemplaire est à conserver par le locataire.

Fait à Ucimont,

Le bailleur,

Le locataire,